



Le directeur des Centres de formation générale adulte le Vallon et la Cité, Jean Beauchamp, la lauréate du Centre le Vallon, Laurianne Denis, et l'enseignante de français, Sylvie Lacharité.



Le directeur des Centres de formation générale adulte le Vallon et la Cité, Jean Beauchamp, la lauréate du Centre de formation professionnelle secteur Seigneurie, Jennifer-Ann Bunting, les enseignantes en horticulture et jardinerie, Annie Robitaille et Marie-Élaine Tremblay et le jardinier, Patrick Goneau.

DES ÉLÈVES RÉCOMPENSÉS pour leur PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CLAUDIA Blais-Thompson
claudia@journalles2vallees.ca

Du 17 au 21 février, le Québec valorisait la persévérance scolaire et la réussite éducative. Dans la région, les Centres de formation générale adulte, le Vallon et la Cité, et le pavillon Seigneurie du Centre de formation professionnelle ont souligné les efforts de ses élèves.

Tous ont pu déjeuner gratuitement avant d'assister à une conférence de Félix Sabourin et Vincent Destroismaisons portant sur la persévérance. Les deux membres du groupe de musique local, Le Diable à Cinq, ont ensuite joué leur musique entraînante devant les élèves, à

l'auditorium de l'école Louis-Joseph-Papineau. Selon l'organisation des Journées de la persévérance scolaire, la troisième semaine de février correspond à un moment névralgique dans l'année scolaire où une baisse de motivation et de persévérance peut survenir chez les jeunes. D'après un sondage mené auprès de Québécois de 18 à 34 ans ayant décroché, pensé à décrocher ou rattrapé, 32 % disent que les encouragements qu'ils ont reçus ont fait une différence dans leur décision de rester sur les bancs d'école.

Toujours selon ce sondage réalisé par Léger dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire en 2018, parmi les gestes qui ont fait une différence ce sont les encouragements qui arrivent en tête de liste.



La cuisinière Gaby Périard, le directeur des Centres de formation générale adulte le Vallon et la Cité, Jean Beauchamp, la lauréate, Marie-France Aubry, et l'accompagnatrice Julie Larose.

VENEZ VIVRE UNE EXPÉRIENCE HORS PAIR AU CAMP DE JOUR DE RIPON



Expériences scientifiques, art, sports, jeux de société, spectacle et bien d'autres...
Du 25 juin au 13 août 2020

SOIRÉE SPÉCIALE D'INSCRIPTION
Date: **26 mars 2020**

Lieu: **31 rue Coursol, Ripon (salle du conseil)**
Heure: **16h à 20h**

À partir du 27 mars, en tout temps, sur les heures de bureau, de 8h à 12h et de 13h à 16h, vous pouvez faire l'inscription.

Vous trouverez le formulaire sur le site web www.ripon.ca sous l'onglet du camp de jour.

FRAIS D'INSCRIPTIONS

Enfant de Ripon :

1^{er} enfant | **150 \$** (à compter du 1^{er} mai 160 \$)

2^e enfant | **140 \$** (à compter du 1^{er} mai 150 \$)

3^e enfant | **130 \$** (à compter du 1^{er} mai 140 \$)

Enfant de l'extérieur : **250 \$ par enfant**

Paiements acceptés : DÉBIT | COMPTANT | CHÈQUE

Vous devez avoir en main le numéro d'assurance social et l'adresse complète du parent qui désire recevoir le reçu d'impôt

Frais de garderie 10 \$ par jour par enfant payable la semaine précédant le début de toute période de garde



819 983-2000 poste 2710 | loisirs@ripon.ca



AVIS PUBLIC

Nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello NUMÉRO 2020-01

La **Municipalité de Montebello** demande des soumissions pour, sans s'y limiter, en la fourniture, l'installation et l'ancrage de pontons flottants, d'atténuateur de vagues, de doigts de peigne, de passerelles, de système d'ancrage, et d'accessoires montrés et énumérés aux plans et devis pour les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello. Les entreprises ou personnes intéressées doivent se procurer les documents de soumission par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca. Les documents sont disponibles dans le SEAO à partir du 6 mars 2020.

Les soumissions seront reçues à l'endroit suivant : À l'attention de Me Chloé Gagnon, directrice générale 550, Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1L0 au plus tard le 3 avril 2020 à 11 h 00, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement sur place le même jour et à la même heure. Seuls sont admis à soumissionner pour l'ensemble des travaux, les entrepreneurs qui se seront enregistrés et procuré les documents de soumissions, par le biais de SEAO, ayant un établissement au Québec et détenant la licence requise de la RBQ pour la portion – Installation des équipements. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leurs solvabilités que pour le contenu de leurs soumissions, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

La soumission de l'entrepreneur doit être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission, valide pour une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité se réserve le droit d'accorder en tout ou en partie le contrat, et ce, afin de tenir compte, notamment, de sa capacité financière en lien avec le projet visé par le document d'appel d'offres.

Madame Chloé Gagnon
Directrice générale